Dominique Sourdel. — Le vizirat abbâside de 749 à 936 (132 à 324 de l'hégire)

Canard Marius

Cahiers de civilisation médiévale, Année 1965, Volume 8, Numéro 31
p. 433 - 440

elles sont étudiées minutieusement, du point de vue de la critique textuelle, dans les cent cinquante pages qui suivent. Pour ce qui est, en fait, une édition princeps, Mgr Krivochéine n'a pas ménagé sa peine : il a examiné une soixantaine de manuscrits, qu'il décrit en détail et classe dans l'introduction ; un stemma, placé sur un dépliant à la fin du volume, résume sa recherche. Mais il ne s'est pas contenté de classer les témoins des *Catéchèses*, il a essayé de reconstituer l'histoire du recueil, en s'aidant des indications données par Nicétas dans sa Vie de Syméon. C'est la partie la plus séduisante de cette introduction critique, je doute que ce soit la plus sûre. Voici les éléments dont nous disposons. Le classement des manuscrits montre qu'ils se divisent en deux familles : Mgr Krivochéine estime que la première représente une édition publiée du vivant de Syméon, alors que la seconde remonterait à l'édition posthume procurée par Nicétas, qui commença à s'en occuper treize ans après la mort de son maître spirituel. L'auteur se fonde pour cela sur ce que Nicétas rapporte dans sa Vie de Syméon, citée abondamment aux p. 58-62. « Toutes ses œuvres sont venues en ma possession, écrit Nicétas, après avoir été retenues et gardées comme un trésor royal par un homme chagrin pendant treize ans, à tel point qu'un petit traité qui avait été séparé du reste et vendu me fut rapporté et reprit sa place avec les autres. » Si les œuvres de Syméon — et notamment les *Catéchèses* — avaient été éditées et publiées de son vivant, comme l'affirme Mgr Krivochéine (p. 61), Nicétas n'aurait éprouvé aucune difficulté à s'en procurer une copie ; les papiers gardés si jalousement et venus enfin à sa possession après une longue attente représentent, selon toute vraisemblance, les originaux, autographes ou non, des œuvres, encore inédites, de Syméon. Il paraît donc au moins imprudent de voir dans la première famille de manuscrits un état du texte antérieur à l'édition de Nicétas, d'autant plus que le témoin qui en donne le texte le plus pur est un manuscrit tardif, le *Vaticanus gr.* 1436, du XVI[e] siècle ; les arguments que Mgr Krivochéine apporte aux p. 147-163 (particularités textuelles) peuvent aisément être retournés, ainsi ce qu'il appelle gonflement d'un texte (p. 159) doit plutôt être interprété comme un banal saut du même au même (homéotéleute). Comme le texte adopté par l'éditeur reproduit en principe celui des manuscrits de la première famille, l'enjeu du débat est important. Il faudrait aussi discuter les rapports du texte des *Discours* et des *Discours alphabétiques* avec celui des *Catéchèses*, tenir compte des divers types de collections, etc. Un simple compte rendu ne le permet pas. Quoi qu'il en soit, on ne saurait être trop reconnaissant à Mgr Krivochéine du long travail qu'il a su mener à bien après les tentatives avortées de Mgr Louis Petit et du hiéromoine Pantéleimon Uspensky ; qu'on la suive ou non dans le détail de l'établissement du texte, son édition sera le fondement des travaux ultérieurs.

La traduction française est due au p. Joseph Paramelle, qui a su rendre le caractère si vivant, souvent familier, des exhortations de Syméon à ses moines. Les notes, qui éclairent un texte parfois difficile, sont l'œuvre de l'éditeur ; le p. Paramelle en a ajouté un bon nombre, qui sont insérées entre crochets droits.

Quelques remarques de détail sur les manuscrits de Syméon et la description qu'en donne Mgr Krivochéine : p. 73 et n. 1 : le *Chalki theologicus* 45, comme les autres manuscrits de cette collection, est décrit dans le catalogue d'Emilianos Tsakopoulos (Mgr Emilianos, métropolite de Milet), paru par tranches dans la revue « Orthodoxia » de 1957 à 1963 ; — p. 85-86 : le manuscrit 18 du Syllogos de Constantinople est maintenant décrit dans le catalogue de Paul Moraux, *Bibliothèque de la Société turque d'histoire. Catalogue des manuscrits grecs* (*Fonds du Syllogos*), Ankara, 1964, p. 42-49 ; — p. 99 : le *Vaticanus gr.* 1729 est décrit dans le catalogue posthume de C. Giannelli, *Codices Vaticani graeci. Codices 1684-1744*, publié en 1961 par les soins de P. Canart, aux p. 108-111.

Jean IRIGOIN.

Dominique SOURDEL. — *Le vizirat ʿabbâside de 749 à 936* (*132 à 324 de l'hégire*). Damas, Institut français, 1959/60, 2 vol. 8°, LXXVIII-797 pp.

Je dois d'abord des excuses à l'auteur de l'ouvrage pour avoir tant tardé à donner un compte rendu détaillé d'un livre dont tous les arabisants ont reconnu depuis sa parution les mérites exceptionnels. Des circonstances diverses m'ont obligé, à plusieurs reprises, à interrompre la recension d'un travail que j'ai lu avec un intérêt passionné.

L'ouvrage de M. Sourdel est capital à beaucoup d'égards. Il n'existait pas jusqu'ici de travail d'ensemble

sur le vizirat à l'époque de l'apogée du califat ʿabbâside, sur le fonctionnement de l'institution et sur les vizirs eux-mêmes. Dans l'histoire du califat ʿabbâside, on avait tendance à accorder plus de place aux califes qu'à leurs vizirs, ou bien à mettre l'accent sur certains aspects curieux, romanesques ou légendaires, du rôle des vizirs, au détriment de leur activité politique et administrative, et à négliger l'étude des rouages compliqués de l'administration et des bureaux soumis à l'autorité des vizirs lorsque celle-ci s'exerçait pleinement. L'importance de l'ouvrage réside dans le fait qu'il est à la fois l'histoire du vizirat et de son évolution jusque vers le milieu du Xe siècle, celle des vizirs pris individuellement dans le contexte de l'histoire des califes, et celle de l'administration ʿabbâside dans ses rapports avec le vizirat.

Le travail de M. Sourdel comporte, dans le premier volume, un avant-propos, une bibliographie méthodique facile à consulter grâce à la numérotation des auteurs reprise dans une liste alphabétique, une longue introduction sur les sources dont chacune est appréciée à sa valeur exacte, une étude sur le problème des origines du vizirat, et les deux premières parties du livre, 1) les débuts du vizirat de 132 à 218 (749-833), c'est-à-dire jusqu'à la fin du règne d'al-Maʾmûn, 2) les difficultés du vizirat de 218 à 296 (833-908), c'est-à-dire jusqu'au début du règne d'al-Muqtadir. Le second volume comprend la 3e et la 4e partie, 3) la grande époque du vizirat sous le règne d'al-Muqtadir et de ses deux successeurs de 296 à 324 (908-936), date à laquelle l'institution de l'émirat supérieur met fin au vizirat proprement dit en modifiant profondément le rôle du calife et du vizir, 4) le fonctionnement de l'office du vizir. Une conclusion de vingt-cinq pages est suivie d'une liste des vizirs, d'une liste des directeurs des grands bureaux (*dîwâns*), de tableaux des principales familles vizirales, d'un plan de Bagdad, d'une liste d'additions et corrections et d'un index détaillé.

L'introduction sur les sources d'information, dans laquelle l'ordre adopté reprend celui de la bibliographie, est un modèle du genre et constitue même, peut-on dire, un excellent chapitre d'histoire littéraire. La discussion sur le problème des origines du vizirat est une préparation au premier chapitre où l'on voit apparaître dès le début du califat ʿabbâside la fonction encore mal définie et le terme *wazîr*. Ce n'est pas ici le lieu de discuter de la signification et de l'origine du mot et de la fonction. M. Sourdel analyse minutieusement les différentes hypothèses qui ont été faites à ce sujet et, notant que le mot a déjà dans le Coran l'acception large de soutien, aide, auxiliaire, conseiller, montre comment le *kâtib* (secrétaire) hérité de l'époque umayyade a évolué pour devenir l'équivalent du *buzurg-framâḏâr* sassanide, sans que cette institution puisse être considérée comme l'origine du vizirat. Remarquons que la question offre toujours matière à discussion et que, postérieurement à l'ouvrage de M. Sourdel, elle a fait l'objet d'un article de Meir M. Bravmann (« Der Islam », 1961, 260 et ss.).

Dans la première partie, M. Sourdel précise le rôle d'Abû Salâma, « *wazîr* de la famille du Prophète », propagandiste, fondé de pouvoirs de l'*imâm* dont il préparait l'entrée en scène, qui ne fut pas à proprement parler un vizir, bien qu'il soit généralement considéré comme tel. Après lui, il n'y a pas de véritable vizir, même si certains ministres comme Rabîʿ b.Yûnus sous al-Manṣûr, à la fois chambellan et vizir, et Yaʿqûb b.Dâʾûd sous al-Mahdî, ont fait l'objet d'une désignation spéciale comme vizir. Car quelle qu'ait été l'étendue de leurs pouvoirs, quelque importante qu'ait été la place qu'ils ont occupée auprès du souverain, ces auxiliaires du calife n'ont été que des secrétaires. On peut dire, comme l'auteur le montre bien, que jusqu'à Hârûn ar-Rašîd le vizirat n'a pas encore d'existence reconnue.

Avec Hârûn, on voit apparaître un « vizir », en la personne de Yaḥyâ b.Ḫâlid b.Barmak, assisté de ses deux fils, Faḍl et Ǧaʿfar, qui portent aussi le titre. M. Sourdel consacre un chapitre détaillé à cette famille qui détint dix-sept ans le pouvoir, à son origine irano-bouddhique, à sa situation privilégiée marquée par le fait que Faḍl et Ǧaʿfar furent chargés de l'éducation des deux fils du calife, à sa disgrâce soudaine dont l'auteur, analysant toutes les hypothèses émises à ce sujet, montre que l'idée en cheminait déjà depuis longtemps dans l'esprit du calife.

Le successeur de Yaḥyâ, al-Faḍl b. ar-Rabîʿ, ne fut guère que le secrétaire personnel du calife. Il est responsable de la rupture entre al-Amîn et al-Maʾmûn, ce qui laisse entendre qu'il eut une grande influence. M. Sourdel conteste qu'il se soit posé en champion de l'arabisme contre l'iranisme de l'entourage d'al-Maʾmûn. On ne peut toutefois nier le conflit entre les deux tendances.

La période ḫurâsânienne d'al-Maʾmûn montre en la personne de son ministre al-Faḍl b.Sahl, qui porte officiellement le titre de *amîr* et celui de *wazîr*, un vizir doté d'un large pouvoir. Après lui le vizirat semble

amoindri, et les secrétaires que prend al-Ma'mûn ne semblent pas porter le titre. Un fait important, en rapport avec la politique religieuse d'al-Ma'mûn, est à juste titre signalé par l'auteur : le calife conseille à son successeur de se passer de vizir et de suivre les conseils du grand cadi, et il est curieux qu'un historien donne le titre de vizir au grand cadi Yaḥyâ b.Akṭam, si influent qu'aucun vizir n'agissait sans le consulter, que, sous le règne suivant, le grand cadi Ibn Abî Du'âd ait eu une influence aussi grande que celle du vizir. Le chapitre consacré au califat d'al-Ma'mûn et au rôle respectif du calife et de ses ministres tant dans l'affaire de ses sympathies alides que dans celle du mu'tazilisme d'État, est un des plus intéressants du livre.

La deuxième partie étudie une période de l'histoire du vizirat particulièrement ardue à exposer par suite des complications de la situation politique. M. Sourdel l'intitule justement : « Les difficultés du vizirat ». En effet, si les vizirs réapparaissent officiellement avec le successeur d'al-Ma'mûn, al-Mu'taṣim, c'est l'époque où les officiers turcs, non contents de leur rôle militaire, entrent sur la scène politique et deviennent des rivaux pour les vizirs. L'aggravation de la situation financière ajoute encore au désordre.

Dans l'histoire de cette période, on est frappé par les divergences des nombreuses traditions relatives aux différends entre le calife et son vizir, le vizir et les secrétaires, le vizir et le grand cadi, ce qui montre combien la vie politique a été active alors. M. Sourdel a tiré de ses sources pour cette époque un récit cohérent et très vivant. Il souligne que, malgré la place que prennent les chefs turcs, le vizir réussit à affermir sa charge en arbitrant la situation financière et qu'il commence à prendre une part de plus en plus importante à la désignation du calife. Pour la première fois on voit un vizir comme 'Ubayd Allâh b. Ḫâqân qui reçoit le pouvoir de nommer les fonctionnaires de toutes les provinces.

Mais bientôt commence la période d'anarchie de Sâmarrâ. Un officier turc devient vizir et en reçoit le titre ; les vizirs se succèdent en cascade ; le vizir n'est souvent qu'un représentant du chef turc qui s'arroge le pouvoir. Par contrecoup les secrétaires prennent une importance accrue, particulièrement les secrétaires chrétiens-nestoriens, restés chrétiens ou fraîchement convertis, originaires du Bas-'Irâq, dont M. Sourdel analyse finement la politique « islamo-chrétienne », selon le terme adopté par Massignon. On constate un nouvel affaiblissement du vizirat avec la régence d'al-Muwaffaq qui a enlevé le pouvoir à son frère, le calife al-Mu'tamid, et qui, en conflit avec le vizir, tranche la question en faisant de son propre secrétaire le vizir officiel du calife.

La période suivante, avec 'Ubayd Allâh b. Sulaymân b.Wahb, puis son fils al-Qâsim, voit un accroissement de la puissance du vizir qui se manifeste par l'octroi d'un titre nouveau (*laqab en dawla*), l'envoi de la correspondance au nom du vizir et non du calife, le rôle du vizir dans la désignation du calife. Cette période est importante aussi parce qu'on y voit commencer les intrigues de deux puissantes familles de secrétaires, les Banû'l-Furât, šî'ites, et les Banû'l-Ǧarrâḥ, qui par la suite vont fournir l'une et l'autre des vizirs célèbres. Après l'échec de la conspiration d'Ibn al-Mu'tazz, « qui marque la victoire d'Ibn al-Furât », comme le dit justement M. Sourdel, les Banû'l-Furât vont prendre la première place et Ibn al-Furât recevoir le vizirat d'al-Muqtadir, remis sur le trône.

L'auteur a exposé très clairement l'évolution du vizirat pendant cette période et en a dégagé lumineusement les caractéristiques depuis la mort d'al-Ma'mûn. Le vizir, malgré des hauts et des bas, malgré les troubles, malgré les influences adverses, des chefs turcs, des cadis, du calife aussi, a réussi à se rendre toujours de plus en plus indispensable au souverain, à acquérir une autorité accrue et les honneurs du premier dignitaire de l'État, quelle que soit l'étendue, variable suivant les circonstances, de ses attributions.

La troisième partie est consacrée à ce que M. Sourdel appelle avec raison la grande époque du vizirat, celle où le vizir, en face d'un calife diminué, dispose de pouvoirs très étendus et peut appliquer une politique personnelle qui n'est d'ailleurs pas sans danger pour lui-même. Les sources, particulièrement abondantes et détaillées pour cette période, — sources narratives, il va sans dire, car les documents d'archives sont malheureusement inexistants, — ont été minutieusement dépouillées et passées au crible de la critique par M. Sourdel et il en a tiré une narration aisée et constamment pleine d'intérêt. Il a retracé les péripéties souvent curieuses et pittoresques, émouvantes parfois, de chacun des vizirats de l'époque d'al-Muqtadir, d'al-Qâhir et al-Râḍî.

Nous ne nous attacherons ici qu'aux grandes figures, Ibn al-Furât, Alî b.'Îsâ, Ibn Muqla, bien que d'autres

vizirats ne manquent pas d'intérêt pour l'historien et qu'ils aient été étudiés par M. Sourdel avec la même minutie.

Ibn al-Furât, après avoir exercé le vizirat pendant trois ans, fut destitué, emprisonné et condamné à la confiscation de ses biens, mais, quelques années plus tard, il était libéré et réinvesti, à nouveau destitué deux ans après, mis en accusation, condamné à une grosse amende et emprisonné, mais libéré et une troisième fois réinvesti cinq ans plus tard, et finalement, au bout d'un an, arrêté et cette fois exécuté, en 312/924.

ʿAlî b.ʿĪsâ, après avoir été vizir pendant quatre ans, fut destitué et emprisonné, mais libéré pour devenir le second de Ḥâmid b. al-ʿAbbâs, en fait le véritable vizir sans le titre, puis, sous le deuxième vizirat d'Ibn al-Furât, mis en accusation, torturé, condamné à une amende et exilé, puis chargé d'une mission d'inspection en Syrie et en Égypte, pour être rappelé à Bagdad deux ans plus tard et à nouveau investi, au bout d'un an destitué et incarcéré, mais à nouveau libéré et même associé au gouvernement, dans une certaine mesure, pendant le vizirat d'Ibn Muqla et de ses successeurs, de 928 à 931, puis rendu à la vie privée sans cesser de jouer encore un certain rôle politique, notamment pendant le court vizirat de son frère ʿAbd ar-Raḥmân en 936.

Ibn Muqla fut trois fois vizir : son premier vizirat a ceci de curieux que, investi par al-Muqtadir, il resta vizir quand une révolte mit momentanément sur le trône al-Qâhir, et fut conservé à son poste par al-Muqtadir lors de sa restauration en 929, ce que M. Sourdel attribue avec raison à sa souplesse, mais il fut arrêté en 318/930 et exilé dans le Fârs, rappelé à l'avènement d'al-Qâhir à la fin de 932 et investi, mais complota contre le calife et dut s'enfuir et se cacher ; il reparut après la destitution du calife en 934 et devint le premier vizir d'ar-Râḍî. Mais il se heurta à de nombreuses difficultés politiques et financières, fut arrêté en 324/936, maltraité, condamné à deux amendes, s'enfuit et se cacha. Deux ans plus tard, il fut arrêté, mutilé et mourut en prison.

Dans les chapitres consacrés à ces trois personnages et aux autres vizirs moins célèbres, on admire comment M. Sourdel se meut dans le dédale des manœuvres et intrigues politiques et financières, des complots, querelles, accusations, interrogatoires et tortures, procès où s'affrontent d'implacables adversaires sur des questions de sordides malversations financières ou de plus haut intérêt comme celle de la politique à l'égard des ennemis du régime, les Qarmates. Il y fait ressortir l'affaissement de la moralité dans l'administration ʿabbâside où règnent la pratique du pot-de-vin et la corruption, où certains candidats au vizirat ne reculent devant rien pour obtenir une place dans laquelle ils sont assurés de s'enrichir. Le calife lui-même, al-Muqtadir, est prêt à accepter n'importe quel vizir pourvu qu'il lui procure de l'argent. La peinture réaliste du climat de l'époque n'empêche pas l'auteur d'apprécier impartialement la politique de chacun des principaux vizirs.

Il analyse tous les aspects de la personnalité ambiguë d'Ibn al-Furât, bon administrateur soucieux de la prospérité du pays surtout pour augmenter le rendement des impôts, sans scrupules, réprimant la fraude, mais s'enrichissant par des moyens répréhensibles, tantôt modéré, tantôt cruel et permettant à son fils et auxiliaire d'user des pires procédés contre ses adversaires, partisan šîʿite qui sert cyniquement une dynastie que dans son for intérieur il ne considère pas comme légitime. Je crois que le chapitre sur Ibn al-Furât est un très bel exemple d'analyse psychologique et politique.

Non moins important est le chapitre consacré à ʿAlî b.ʿĪsâ, le plus célèbre vizir du x[e] siècle, déjà étudié par H. Bowen qui l'appelle « le bon vizir » (j'aimerais mieux le sage vizir). M. Sourdel étudie successivement sa formation intellectuelle et professionnelle de *kâtib*, ses méthodes administratives, son attitude politique et ses réalisations. Dans sa gestion financière, il s'oppose à Ibn al-Furât par sa modération et son souci de la justice et de la stricte orthodoxie juridique, ses mesures d'économie draconiennes et impopulaires, — qui ne furent d'ailleurs pas un remède suffisant aux embarras financiers, car il dut recourir à des emprunts auprès de banquiers juifs, — ses méthodes modernes d'établissement d'un budget. Mais dans son comportement politique il manqua de souplesse autant que de fermeté, et sa minutie excessive lui valut des critiques. M. Sourdel réduit aussi à de justes proportions sa réputation d'honnêteté, car cette honnêteté s'accommodait parfois de compromissions, mais il loue avec raison sa modestie, sa prudence politique d'honnête technicien des finances, son souci de l'intérêt général (*maṣlaḥa*), qui l'amena aussi bien à négocier

avec les Qarmates et les Byzantins pour la libération de prisonniers qu'à développer les œuvres de bienfaisance.

De moindre envergure est Ibn Muqla, intrigant et peu fidèle, qui ne put que rarement agir avec indépendance et échapper à l'influence des chefs militaires, ne sut pas faire respecter son autorité par les gouverneurs de provinces, ni remédier à la crise financière autrement que par des expédients. « Les efforts d'Ibn Muqla », tel est le titre du chapitre que lui consacre l'auteur.

La quatrième partie de l'ouvrage de M. Sourdel, intitulée « L'office du vizir », se compose de quatre chapitres qui étudient la formation et l'origine des vizirs, la fonction administrative du vizir, ses responsabilités gouvernementales, la dignité du vizir. C'est une des parties les plus neuves, les plus denses et les plus instructives. Elle nous renseigne d'abord sur l'importance de la classe des secrétaires dont sortaient en général les vizirs, classe formée surtout de ces *mawâlî* qui tiennent tant de place dans la civilisation musulmane et dans la littérature arabe. Elle nous fait connaître ensuite, de façon précise, les nombreux et compliqués services administratifs au sujet desquels on n'a que des vues superficielles si l'on ne recourt pas aux ouvrages techniques que M. Sourdel a soigneusement étudiés. Grâce à lui, nous comprenons mieux le système des impôts et des taxes, du statut des terres soumises à la dîme ou au *ḫarâǧ*, ou concédées en *iqṭâ'*, ou exemptées d'impôt, des procédés de calcul de l'impôt, de la manière dont il était recouvré et était employé. Très détaillés aussi sont les renseignements que nous donne l'auteur sur l'organisation des services centraux, les *dîwâns*, dont les plus importants étaient celui du *ḫarâǧ*, chargé de l'assiette et de la perception de l'impôt foncier, celui des Domaines de l'État ou du calife (*'âmma, ḫâṣṣa*), celui du Trésor public qui alimentait tous les services des dépenses, sans compter plusieurs autres *dîwâns* et en particulier la Chancellerie (*dîwân arrasâ'il*). Ce chapitre complète heureusement et rectifie parfois l'exposé de Mez dans *Die Renaissance des Islâms*. Nous devons signaler en particulier le passage sur les sections de *aṣl* et de *zimâm* dans les *dîwâns* (p. 599 et ss.). M. Sourdel étudie avec soin l'évolution des services représentés par ces termes et il montre que le *maglis al-aṣl*, qui n'existait d'ailleurs pas seulement dans le service de l'impôt, était la « section fondamentale » qui détenait « les actes originaux d'après lesquels on calculait les sommes à prélever ou les versements à effectuer », et que le *zimâm* exerçait un contrôle de comptabilité, que ce contrôle s'appliquait aussi bien au Foncier qu'aux Domaines ou aux Dépenses, et que les *zimâms* pouvaient être groupés (*azimma*), auquel cas le chef de ce groupement contrôlait en grande partie l'administration financière. M. Sourdel doit toutefois reconnaître que l'acception de ces termes reste un peu floue.

Nous voyons aussi quelle était, à la grande époque du vizirat, l'importance des pouvoirs financiers du vizir qui était, le plus souvent, surtout un ministre des finances, un ministre toutefois dont la tâche ne consistait pas seulement à bien administrer et contrôler, mais qui devait, pour remédier à la fréquente détresse financière, occasionnée par l'abus des dépenses, prendre des décisions arbitraires, recourir à des avances de banquiers, à des contrats de ferme des impôts, avantageux pour le fermier, à des ventes de biens d'État, des emprunts à la cassette du calife, à des amendes ou confiscations, ou à d'autres expédients.

On voit aussi quels étaient les pouvoirs du vizir en matière de police, de justice (juridiction des *maẓâlim*, tribunal jugeant les abus d'autorité, les procès religieux ou administratifs), dans le domaine militaire et diplomatique, tous domaines dans lesquels le vizir avait fini au IVe siècle de l'hégire par s'approprier beaucoup de prérogatives du calife. Enfin M. Sourdel nous renseigne sur les titres et distinctions conférés aux vizirs, les règles observées lors de leur investiture, leur rang de préséance à la cour, leurs prérogatives lors des audiences du calife ou lors de ses sorties solennelles en cortège, le protocole de la correspondance adressée aux vizirs, leur mode de vie, leur rang social, leur rôle de mécènes, etc.

On voit que cette partie fourmille de détails et renseignements du plus haut intérêt, dont nous n'avons pu donner qu'un aperçu restreint. Elle est une contribution d'une valeur inappréciable à l'étude de l'histoire et de la civilisation de l'Islam. Une comparaison avec les ouvrages classiques de von Kremer et Mez montre le progrès que représente l'ouvrage de M. Sourdel dans la connaissance du fonctionnement de l'administration 'abbâside.

Dans sa conclusion, à la lumière des faits examinés, l'auteur peut nous donner une définition précise du vizirat, charge honorifique et fonction mi-administrative, mi-gouvernementale, susceptible de variations. De l'ouvrage il ressort que le vizir 'abbâside n'est pas un premier ministre tout d'une pièce comme on a

tendance à se le représenter, qu'il peut suivant les circonstances être tout ou peu de chose, que son pouvoir peut être partagé, diminué, variable suivant sa personnalité ou celle du souverain, qui reste le maître en dernière analyse, que tous les personnages qualifiés vizirs n'ont pas toujours été de véritables vizirs, que par contre des fonctions qui à nos yeux seraient normalement l'apanage d'un vizir n'ont pas toujours été dévolues aux vizirs, que le titre et le rang de vizir n'ont pas toujours été décernés à ceux qui exerçaient en fait le vizirat. Pour bien apprécier le rôle des différents vizirs, on doit partir de l'idée que le vizir est d'abord un secrétaire, auxiliaire ou assistant du calife et non essentiellement le chef du gouvernement. M. Sourdel à cet égard remet beaucoup de choses au point et nous amène à rectifier les conceptions simplistes ou erronées que, à la faveur d'une étude superficielle ou insuffisamment documentée, plus littéraire que scientifique, on a pu se faire sur le vizirat et les vizirs ʿabbâsides.

Dans sa conclusion l'auteur a eu raison de nous remettre en mémoire les crises traversées par le vizirat. Le vizir a été en effet menacé d'être supplanté par le grand cadi à l'époque d'al-Ma'mûn ; il a dû disputer le premier rang au chambellan (*ḥâǧib*) quand les officiers turcs se sont mêlés des affaires ; il a perdu son autorité au profit du secrétaire du chef militaire le plus puissant dans la période d'anarchie de Sâmarrâ, mais il l'a reprise sous al-Muʿtaḍid. Après l'apogée du vizirat sous al-Muqtadir, préparée par l'importance que prenaient dans l'administration les secrétaires, une dernière crise va mettre le vizir sous la dépendance du général en chef ou d'un gouverneur de province, et amener l'arrivée au pouvoir de l'*amîr al-umarâ'* qui fait passer le vizir du calife à l'arrière-plan.

M. Sourdel nous a donné aussi une juste appréciation du rôle du vizir. Qu'il soit resté sous le contrôle du calife ou qu'il ait enlevé au calife l'initiative du gouvernement, celui-ci a toujours exercé une influence profonde sur l'histoire du califat. Dans l'ensemble, les vizirs ont défendu l'état ʿabbâside, lutté contre les ferments de désagrégation, essayé avec plus ou moins de succès de donner au Trésor les ressources nécessaires. Mais ils n'ont pas réussi à assurer au gouvernement une stabilité suffisante et ils n'ont pu empêcher la dernière crise. Néanmoins l'existence d'un office du vizirat s'était imposée, des pouvoirs et des usages avaient pris corps auxquels les théoriciens du siècle suivant ont conféré une existence institutionnelle et juridique ainsi qu'une valeur islamique qu'il n'avait pas de prime abord à côté de la théorie du califat.

A la fin de son travail, M. Sourdel a tenu à reprendre la question des origines du vizirat, pour repousser la théorie de l'imitation de modèles sassanides, tout en admettant le rôle qu'ont joué dans la formation et le développement de cet office, et les *kuttâb* d'origine persane, et l'iranisation de la cour ʿabbâside : il y a une différence fondamentale entre la royauté sassanide et le califat islamique. Il admet aussi une influence de la culture hellénistique, et de Byzance peut-être, où les califes ʿabbâsides ont pu chercher des modèles. Quant à la théorie de la « bédouinité », soutenue par S. Goitein, et à laquelle M. Sourdel reconnaît une part de vérité, elle s'appuie sur quelque chose de bien particulier qu'on ne saurait généraliser : l'éducateur du prince héritier ayant vocation à devenir vizir comparé à l'éducateur esclave des fils de cheikhs bédouins.

Quoi qu'il en soit, quand on a achevé la lecture de l'ouvrage si dense et si plein de faits et d'idées de M. Sourdel, on ne peut qu'admirer la vaste érudition de l'auteur, la maîtrise avec laquelle il a dominé un sujet si complexe, et le talent avec lequel il l'a traité. Il a fait une remarquable œuvre d'historien.

Un travail aussi considérable ne peut manquer toutefois d'appeler quelques remarques que je voudrais faire dans les lignes qui suivent, en ajoutant de-ci, de-là, de minimes précisions. Il m'a semblé que certains faits qui font l'objet d'une brève allusion auraient pu être éclairés davantage, que certains personnages nommés auraient dû donner lieu à une note explicative qui aurait été bienvenue pour le lecteur.

P. 51. La forme *wazîr* n'est pas un participe, mais un adjectif verbal.

P. 95, n. 1. Ajouter que Abû ʿUbayd Allâh Muʿâwiya est déjà appelé *wazîr* dans Ṭabarî, III, 355, sous 150.

P. 129-130. Sur la question du Naw-Bahâr et du *stupa* qui se trouvait au Nord du monastère bouddhique de Balkh, voir des renseignements plus détaillés dans Barthold, *Le Turkestan à l'époque de l'invasion mongole* et *Histoire de la vie culturelle du Turkestan* (réédition de ses œuvres, Moscou, 1963, t. I, 127-128, 153 et t. II/1, 214-215, 219, 222).

P. 145-146. Sur l'œuvre de Faḍl b.Yaḥyâ au Ḫurâsân, voir Barthold, *op. cit.*, t. I, 160, 260-261, 269, t. II/1, 203.

P. 146, n. 4. Au lieu de Ḥâzim, lire Ḫâzim.

P. 164, n. 3. Au lieu de Ḥalwân, lire Ḥulwân.

P. 175, n. 2. Rectifier la traduction de *tawkîl* ; c'est « mettre des gardes devant »...

P. 192. Il faudrait dire que le Ṭâhir qui tua 'Ali b.'Îsâ b.Mâhân n'est pas le Ṭâhir général d'al-Ma'mûn, mais Ṭâhir at-Tâǧî.

P. 198. Sur le rebelle Yûsuf al-Barm, voir Ya'qûbi, *Hist.*, II, 478-479, *Buldân*, 303-304.

P. 204. Sur les expéditions en Asie centrale pendant le gouvernement de Faḍl b. Sahl, voir Barthold, t. I, 260.

P. 216. Il n'eût pas été inutile d'expliquer le mot Ḥarbiyya : voir Tabarî, III, 1179.

P. 237. Lire Naṣr b.Sabaṯ et non Šabat.

P. 275. Le mot Šâkiriyya, bien qu'il soit très connu, devrait être expliqué.

P. 281, n. 6. Ṣa'âlîk n'est pas « anciens bédouins », mais « vagabonds, brigands, hors-la-loi ».

P. 295, n. 6. L'usage de décerner une couronne est plus ancien que 252 H. Voir le cas d'Afšîn après sa victoire sur Bâbek : Dînawarî, 400-401, Mas'ûdî, *Murûǧ*, VII, 132.

P. 319. Kandâǧ doit être lu plutôt Kundâǧ ; le nom, d'origine khazare, est proprement Kündäč, avec son diminutif Kündäčik (arabe Kundâǧîq). Voir Markwart, *Südarmenien*, 315.

P. 340. Une note sur Ibn Abî 'Awf serait utile ici.

P. 343. Abû Ḫâzim et 'Abd al-Hamîd b.'Abd al-'Azîz ne sont pas deux personnages différents. — Une note sur le cadi 'Alî b.Abî'š-Šawârib et cette importante famille de cadis aurait sa place ici.

P. 388. Il serait trop long d'exposer ici la question des deux Mu'nis, al-Ḫâdim (l'eunuque) et al-Ḫâzin. Celui qui fut préfet de police est bien al-Ḫâzin, mort dans cette fonction en 301. Il ne semble pas qu'il faille accuser Ibn al-Aṯîr d'erreur à ce sujet. Cf. la note de Margoliouth dans Miskawayh, p. 7.

P. 392. C'est Mu'nis al-Ḫâdim qui fut envoyé en expédition, et non le préfet de police.

P. 395, n. 3. Pour ar-Râdifayn, on songe naturellement à la correction ar-Râfidayn (Yâqût, II, 734). Mais on pourrait penser, bien que ce soit moins naturel, à a-Râḏânayn (Hilâl, 11, 133).

P. 396. *Munâẓara* se retrouve p. 416 et p. 637 où le terme est traduit par « reddition de comptes ». C'est la procédure par laquelle l'accusé est interrogé contradictoirement.

P. 403, n. 3. Le texte de Ṭabarî, III, 2291, montre qu'il ne peut s'agir ni d'une expédition *contre* Tarse, ni d'une expédition de 'Alî b.'Îsâ lui-même, mais de l'envoi de 2.000 cavaliers pour aider l'émir de Tarse.

P. 404. Il est douteux que l'hérétique (mieux ḫâriǧite) Hârûn aš-Šârî capturé en 283 H, et qui fut crucifié, soit mort en prison à l'époque indiquée.

P. 442. L'affaire d'Ibrâhîm b.'Isâ à laquelle il est fait allusion ici n'est expliquée que plus loin, p. 543.

P. 456. Est-ce en 316 ('Arîb, 135) ou seulement en 321 (Miskawayh, 201) que Ibn Muqla reçut le privilège de la *kunya* ?

P. 472. Il n'a pas été dit plus haut que Ibn Muqla avait été exilé dans le Fârs (Miskawayh, 229).

P. 485. Hârûn b. Ġarîb avait été nommé au gouvernement de Dînawar pendant le califat d'al-Qâhir.

P. 507. Les circonstances de la reconquête du Fârs lors du premier vizirat d'Ibn al-Furât auraient pu être précisées ici.

P. 508. La « basse besogne » à laquelle il est fait allusion ici est l'odieuse pratique du « ta'lîq », suspension par les mains.

P. 544. Il n'eût pas été inutile de dire que le cadi Abû 'Umar était mâlikite.

P. 599. M. Sourdel aurait pu à propos de *uskudâr* (ou plutôt *askudâr*) renvoyer à son édition du *Kitâb al-kuttâb* (« Bull. d'études orient. », t. XIV, 136) et d'autre part donner l'étymologie du mot : voir Barthold, *Œuvres*, Moscou, 1963, t. I, 290.

P. 687. L'idée d'une opposition de la tenue dite *sawâd* à la fois au *qabâ'* et à la *durrâ'a* ne me semble pas exacte. Il y a opposition entre *qabâ'* et *durrâ'a*, mais pas entre *sawâd* et *qabâ'*, puisque la tenue *sawâd* est essentiellement le *qabâ'* noir. Il n'y a opposition que si le *qabâ'* est d'une autre couleur, ce qui peut arriver, mais pas dans les audiences officielles.

P. 688. A propos de la *qalansuwa* dite *šâšiyya*, on pense généralement que l'habitude de la porter date du califat d'al-Manṣûr (cf. Mez, 367, Théophane, éd. de Bonn, 687, qui l'appelle *kamelaukion* et l'attribue aussi à al-Manṣûr). Cependant l'Umayyade al-Walîd portait une *qalansuwa*, Ṭabarî, II, 1234, mais ce n'était peut-être pas une *šâšiyya* (de Šâš). L'origine de cette coiffure est controversée : voir Zaki Validi, *Ibn Fadlân's Reisebericht*, 174, Herzfeld, *Sâmarrâ*, 143.

Comme on le voit, il ne s'agit dans ces remarques que de détails de minime importance qui n'enlèvent rien à la haute valeur du livre, modèle d'étude exhaustive d'une institution et d'une époque de l'histoire musulmane.

Marius CANARD.

Studies in Medieval French Presented to Alfred EWERT *in Honour of His Seventieth Birthday* [éd. E.A. FRANCIS]. — Oxford, Clarendon Press, 1961, 8°, x-344 pp., portrait.

Le professeur Alfred Ewert, dont on connaît les nombreux travaux dans le domaine de la philologie et de la littérature françaises — en particulier ses admirables éditions de *Gui de Warewic*, du *Tristan* de Béroul, ainsi que des *Lais* et des *Fables* de Marie de France — s'est vu offrir pour son 70e anniversaire un recueil de « Mélanges » intitulé *Studies in Medieval French*. Ce recueil ne contient que quinze articles, mais tous d'une réelle importance ; nous insisterons particulièrement sur ceux qui entrent dans le cadre chronologique des « Cahiers » (xe-xiie siècles).

Au début de la première section, intitulée *Textual Criticism*, c'est l'un des plus anciens témoins de notre littérature qu'examine M. F.J. Barnett : *Some Notes on the « Séquence of Saint Eulalia »* (p. 1-25). Il en redonne le texte qu'il analyse ensuite vers par vers dans la perspective de ses étroites relations avec la littérature latine du haut moyen âge, notamment hagiographique. C'est peut-être la plus importante étude d'ensemble sur *Eulalie* parue depuis les articles de Koschwitz (en 1886) et de Suchier (en 1891).

M. C.A. Robson traite de questions de structure : *The Technique of Symmetrical Composition in Medieval Narrative Poetry* (p. 26-75). Il examine successivement la *Chanson de Roland* et le *Carmen de proditione Guenonis*, le lai de *Lanval* et *Sir Launfal*, *Yvain*, le lai des *Deux amants* et *Der arme Heinrich* (qui exploitent l'un et l'autre le thème du « voyage à Salerne »), le *Tristan* d'Eilhart et celui de Béroul. Nous ne pouvons entrer dans le détail de toutes les suggestions et conclusions que l'auteur donne tout au long de cette importante contribution ; qu'il nous suffise de citer quelques chiffres. Le *Carmen* peut être divisé en 24 « unités » qui comprennent soit 16, soit 24 vers. Ces « unités » — ce ne sont évidemment pas des strophes ni même des laisses — ont environ 24 vers dans les *Deux amants*, 60 (c'est-à-dire 2 fois 30) dans *Graelent*, de 38 à 40 dans *Lanval*. De longs passages d'Eilhart se laissent diviser en unités de 28 à 30, ou de 30 à 34 vers ; de Béroul, en unités de 34 à 36 vers ; du *Pauvre Henri*, en unités de 24 à 28 vers. Le *Roland* ne se laisse pas diviser en tranches aussi restreintes, mais présente des sections assez régulières d'une moyenne de 168 décasyllabes. Quelle peut être la raison première de ce découpage en unités de 24 à 40 vers ? La longueur moyenne d'une page ou d'une colonne de manuscrit ? Il s'agirait alors d'unités d'écriture, si l'on peut dire, ou de lecture « des yeux ». Mais il faut convenir que bien peu de manuscrits qui nous sont parvenus présentent une telle régularité (nous ne connaissons aucun manuscrit dont chaque colonne commence par une rubrique ou une initiale : était-ce alors le cas du manuscrit autographe ?). Plus vraisemblablement, ces unités sont des « unités de récitation », qui correspondent au temps minimum d'attention que l'on est en droit d'attendre de l'auditeur, et qui se groupent par quatre ou cinq pour constituer des sections d'environ 150 vers, fréquemment indiquées par des pauses ou des formules d'appel à l'auditoire. Mais cette question intéresse moins M. Robson que la structure même des œuvres, qu'il retrouve identique entre deux ou plusieurs versions de la même histoire. Un remanieur, un adaptateur ne bouleverse pas la structure : il en condense ou en amplifie les éléments, et les additions se laissent facilement déceler lorsque l'on rencontre des séries d'unités de 40 vers alors que leur moyenne habituelle est de 24 à 28 (*Pauvre Henri*, cf. p. 49-53). Cette perspective peut éclairer d'un jour nouveau la genèse des œuvres épiques et romanesques du moyen âge qui, comme l'avaient déjà entrevu W.P. Ker et W. Golther, ne se sont pas constituées pour la juxtaposition de courts éléments épisodiques, mais bien par « the symmetrical and proportionate expansion of a small-scale poem containing the narrative plot » (p. 70).

La rétrospective des différentes théories mises en œuvre dans les éditions successives de la *Chanson de Roland* est dressée par M. Frederick Whitehead (*The Textual Criticism of the « Chanson de Roland »: An Historical Review*, p. 76-89). Ce sont là des pages fort instructives et qu'il faut sans cesse avoir à la mémoire,